





Bordereau de signature

DEL2017_0250



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/12/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/12/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-12-22)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0250

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 08 décembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ (départ à 20h02), Mme DODOTE (départ à 19h40), Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, M. BEAULIEU, Mme NEDJARI, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. FONTAINE, Mme BEAUMEL (arrivée à 19h22), Mme CAMARA, M. CALAMITA (arrivée à 19h38), Mme VICTOR, M. DRAMÉ (arrivée à 19h15), Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ,
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA pour le point n°1,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M. BARDET à partir du point n°4.*

*Arrivée de M. DRAMÉ à 19h15 avant le vote du point n°1.
Arrivée de Mme BEAUMEL à 19h22 avant le vote du point n°1.
Arrivée de M. CALAMITA à 19h38 avant le vote du point n°2.
Départ de Mme DODOTE à 19h40 avant le vote du point n°2.
Départ de M. SANCHEZ à 20h02 après le vote du point n°3.
Sortie de M. KAPLAN à 20h41 lors du vote du point n°11.
Sortie de Mme DAGUILLANES à 20h44 lors du vote du point n°13.*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARDET

Point 19 : Attribution de l'aide à Projet Jeune Majeurs - stage BAFA / session perfectionnement

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU l'adoption du budget primitif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse lors de sa réunion du 28 novembre 2017,

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la personne de droit privé :

- Madame GENITEAU Elvina en vue de son inscription à une session BAFA - stage d'approfondissement,

CONSIDÉRANT les critères d'attribution des « aides aux projets jeunes majeurs » définis lors du Bureau Municipal du 26 janvier 2015,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 31 mars 2017 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2017 de subventions pour l'année 2017, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine de la jeunesse de :

-une subvention d'un montant de 100 euros, de la provision Subventions aux personnes de droit privé, auprès de Madame GENITEAU Elvina, suite à sa participation à la session d'approfondissement du stage BAFA qui répond aux critères d'attribution des « aides aux projets jeunes majeurs »,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Noisiel de soutenir les « projets jeunes majeurs », dans la limite des crédits disponibles,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 4 décembre 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder à l'affectation de provisions de subventions aux personnes de droit privé votées au Budget Primitif 2017 comme il suit :

	BP 2017	Affectation votée au CM du 29/05/2017	Affectation votée au CM du 30/06/2017	Affectation au CM du 18/12/2017	VOTE
Jeunesse 67-6745/422					
Provision Subventions aux personnes de droit privé	2500,00				
<u>Aides déjà allouées</u>		700,00	300,00		
<u>Aides au stage BAFA</u>					
Madame GENITEAU Elvina				100,00	UNANIMITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 22 DEC. 2017
Publié le 22 DEC. 2017